

FRESNES-SUR-ESCAUT, le 15 10 2022

**ARRÊTE MUNICIPAL**  
**PROLONGATION**

**REF: VF/JH/ GS**

Nous, Maire de la ville de 59970 FRESNES-SUR-ESCAUT

- Vu le code de la route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par les arrêtés subséquents,
- Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures pour prévenir les accidents à l'occasion des travaux de **70ml de dévoiement de réseau gaz, rue des TOURTERELLE**, réalisés par l'entreprise **CDH EURANORD**  
Email : [cdh\\_euranord@ntsa.fr](mailto:cdh_euranord@ntsa.fr)

**ARRÊTONS**

**Article 1** : La circulation et le stationnement seront restreints dans l'emprise du chantier et ses abords proches, cet arrêté est valable du 24 10 2022 pour une durée de 30 jours.

**Article 2** : Les restrictions suivantes pourront être appliquées selon la nature des travaux et la configuration des lieux :

- **Vitesse limitée à 30 Km/h,**
- **Stationnement et arrêt interdits dans l'emprise du chantier,**
- **Dépassement interdit**
- **Circulation en alternat, par feux tricolores, si cela s'avère nécessaire.**

**Article 3**: Les différentes interdictions et restrictions de circulation et de stationnement seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux conformes aux lois et règlements en vigueur (B14, B3, B6...) et seront mis en place par l'entreprise **CDH EURANORD** responsable de la maintenance.

**Article 4** : Les dispositions édictées au présent arrêté seront effectives dès la pose des panneaux visés à l'article 3, dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en cours.

**Article 5**: Tous les véhicules en infraction concernant le présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement à la fourrière dont les frais seront à la charge du propriétaire du véhicule enlevé.

**Article 6** : Madame le Maire,

Monsieur le Directeur des services,

Le Chef de circonscription de Police de Condé-sur-l'Escaut,

et tout agent de l'autorité compétent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Par délégation de Mme Le Maire,**  
**Valérie FORNIES.**  
**L'Adjoint aux travaux**  
**José HENRARD.**